

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 577

présenté par
M. Paul

ARTICLE 48

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« 2° Au dernier alinéa, les références : « , 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 » sont remplacées par la référence : « à 13 » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.